



APPEL DE CANDIDATURES **BOURSES DE MAÎTRISE / DOCTORAT**

Le CHRS, fondé en 1990, est une équipe pluridisciplinaire regroupant douze chercheurs provenant des disciplines de l'histoire et de la criminologie et provenant de huit établissements post-secondaires (UQAM, UQTR, UQAC, USherbrooke, Collège Dawson, Udm, ULaval et UOttawa).

Description de la recherche

Grâce au financement du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FRQSC, 2014-2018) pour le projet *Le gouvernement de la misère et la citoyenneté : pauvreté, maladie et crime dans l'histoire du Québec*, notre équipe interroge l'histoire des problèmes sociaux (crime, pauvreté, folie, etc.) au Québec sous l'angle des régulations sociales. Cette approche aborde le changement social en accordant une place privilégiée à l'étude des cadres normatifs qui structurent la vie sociale, à commencer par l'État, les institutions et le droit. Dans l'actuelle programmation scientifique, les chercheurs et les chercheuses du CHRS désirent analyser les problèmes sociaux à la lumière des interrogations suscitées par la problématique de la citoyenneté, entendue comme «l'ensemble des pratiques (juridiques, sociales, culturelles, politiques) qui définissent les personnes ou à travers celles-ci se définissent comme des membres compétents de la société» (Eley et Palmowski (dir.), 2008).

Admissibilité

Les bourses de recherche (2), l'une de 4000\$ (maîtrise) et l'autre de 6000\$ (doctorat), sont offertes aux étudiants et étudiantes désirant initier ou poursuivre des études de 2^e ou 3^e cycle universitaire (maîtrise ou doctorat) sous la direction ou la co-direction d'un des membres réguliers de l'équipe.

Le projet de mémoire (ou de rapport de recherche 2^e cycle) ou de thèse devra s'inscrire dans la programmation de recherche du CHRS. L'utilisation des ressources documentaires (banques de données) du CHRS sera considérée comme un atout dans l'évaluation des candidatures, mais ne constitue pas un critère exclusif.

Ne sont admissibles que les personnes inscrites à temps plein à leur programme d'études. À noter qu'un étudiant ou une étudiante ne peut obtenir cette bourse du CHRS qu'une seule fois par programme d'étude. Les étudiants et étudiantes qui ont déjà obtenu une bourse d'excellence d'un grand organisme subventionnaire (CRSH, FRQSC, etc.) pour le programme d'étude en cours ne sont pas admissibles.



Conditions de versement

Les deux bourses seront versées en deux versements de 50% de leur valeur totale, aux trimestres d'automne 2015 et d'hiver 2016, sous condition d'inscription à temps plein à l'un et à l'autre de ces trimestres.

Directives pour soumettre sa candidature

1. Fournir une lettre de présentation (1 page) qui devra rendre compte :
 - a. du cheminement académique, et notamment de la progression dans le programme d'étude visé par la demande de bourse (scolarité, avancement des recherches, date approximative de dépôt du mémoire ou de la thèse, etc.),
 - b. du projet de recherche en identifiant les arrimages à la programmation scientifique du CHRS,
 - c. des réalisations académiques et expériences de travail pertinentes, de même que des bourses déjà obtenues,
 - d. de l'utilisation, le cas échéant, qui sera faite des ressources du CHRS (<http://chrs.uqam.ca/ressources>).
2. Joindre les relevés de notes de l'ensemble des études aux divers cycles universitaires, tant pour les études complétées que pour les études en cours.
3. Joindre un curriculum vitae.
4. Joindre deux lettres de référence, dont l'une du directeur ou de la directrice de la maîtrise ou du doctorat.
5. **La date limite est le 30 octobre 2015.** Soumettre votre candidature à Kim Petit, coordonnatrice du CHRS : petit.kim@uqam.ca.